

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie énergétique 2050 de la Confédération

Le tournant énergétique ne doit pas se faire aux dépens de la nature et du patrimoine culturel

Berne, le 28 janvier 2013 – **Le paquet de mesures de la Confédération pour la stratégie énergétique place les objectifs énergétiques au-dessus de la protection de la nature et du patrimoine culturel. La nature et les biens culturels sont pourtant d'intérêt national, et devraient bénéficier en tant que tels de la même attention. Il n'y a aucune raison de privilégier les objectifs énergétiques; la préservation des biens culturels n'entre pas en contradiction avec eux.**

Le paquet de mesures de la Confédération pour la stratégie énergétique 2050, dont le délai de consultation expire au 31 janvier 2013, donne la priorité aux objectifs énergétiques au détriment de la protection de la nature et des biens culturels. Les quatre organisations que sont Archéologie Suisse, la Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS, le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels NIKE et Patrimoine Suisse sont, sur le principe, favorables aux objectifs énergétiques formulés. Cependant, elles s'opposent fermement à la dévalorisation de la protection de la nature et des biens culturels. La mission de protection de l'environnement naturel et culturel de la Confédération, inscrite dans la Constitution, a un intérêt national équivalent à celui des objectifs énergétiques.

Il existe un potentiel énorme pour exploiter les énergies renouvelables – et sans aucun impact négatif sur les bâtiments historiques – par exemple en implantant des installations photovoltaïques dans les zones industrielles et les nouveaux bâtiments. Le parc immobilier suisse compte environ 1,8 million de bâtiments. Moins de 5 pour cent d'entre eux sont protégés; 5 à 10 pour cent supplémentaires au plus présentent un intérêt lié à la protection des monuments et des sites. Ainsi, un parc de près de 1,5 million d'édifices peut en principe être utilisé pour la production d'énergie. En revanche, les vieilles villes intactes et les bâtiments significatifs sur le plan culturel ne doivent en aucun cas être dénaturés par des installations photovoltaïques, pas plus que les dernières vallées alpines préservées ne doivent être noyées sous des lacs de barrage ou les paysages protégés ne doivent être défigurés par des éoliennes.

S'il existe cependant des conflits d'intérêts entre la protection des biens culturels et les impératifs de l'approvisionnement en énergie du futur, il importe de peser au cas par cas le pour et le contre en toute objectivité. Des décisions systématiques en faveur de l'énergie risquent d'anéantir notre patrimoine architectural.

En outre, les propriétaires de bâtiments anciens ne doivent pas être désavantagés fiscalement s'ils n'atteignent pas les objectifs énergétiques formulés. Ces bâtiments ont leur caractère propre; ils ont été entretenus et préservés, parfois pendant des siècles, par leurs propriétaires successifs. C'est pourquoi ils nécessitent des solutions spécifiques.

Renseignements:

- Nicole Bauermeister, directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS
Tél. 031 308 38 41, bauermeister@gsk.ch
- D^r Cordula M. Kessler, directrice du Centre NIKE
Tél. 031 336 71 11, cordula.kessler@nike-kultur.ch
- Adrian Schmid, secrétaire général de Patrimoine Suisse
Tél. 076 342 39 51, adrian.schmid@heimatschutz.ch
- Peter Andrew Schwarz, président de la Société Archéologie Suisse
Tél. 076 482 53 34, Peter-Andrew.Schwarz@unibas.ch

Les organisations

Les quatre organisations suivantes, représentant ensemble plus de 90 000 membres, s'engagent en faveur de la préservation des biens culturels suisses:

La Société **Archéologie Suisse** soutient la recherche archéologique suisse et a pour objectif de faire mieux connaître cette discipline à toutes les personnes intéressées. www.archaeologie-schweiz.ch

La **Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS** se donne pour tâches principales depuis 1880 l'étude, la valorisation et la conservation de l'architecture et de l'art dans toutes les régions de Suisse. Elle édite de nombreuses publications. www.gsk.ch

Le **Centre national d'information pour la conservation des biens culturels NIKE** s'engage en tant qu'association faîtière regroupant 35 associations spécialisées et organisations en faveur de la préservation des biens culturels. www.nike-kultur.ch

Patrimoine Suisse est l'avocat du patrimoine bâti et du paysage. L'organisation s'engage pour préserver de la démolition et entretenir des monuments historiques de différentes époques, mais encourage aussi une architecture moderne de qualité dans le cadre des nouveaux projets. www.patrimoinesuisse.ch